

Commune de Le Verger

DEMANDE DE PRELEVEMENT SUR COMPTE BANCAIRE OU POSTAL

Désignation de l'organisme créancier

Mairie Le Verger
6 route de Talensac
35 160 Le Verger

Désignation de l'établissement teneur du compte

Hôtel des Finances
35 Boulevard Carnot
BP 76 102
35 161 Montfort sur Meu Cedex

Désignation du titulaire du compte à débiter

Nom et prénom :
Rue : N° :
Code postal : Ville :

Désignation de l'abonné

Nom - Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Je vous prie de bien vouloir débiter, après notification, à la condition qu'il présente la provision nécessaire, mon compte ci-dessous pour les sommes dont je vous serai redevable au titre des factures de cantine et/ou de garderie et/ou de centre de loisirs dues à la commune de Le Verger.

Désignation du compte à débiter :

N°

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--

Banque Guichet Compte RIB

A le

Signature de l'utilisateur

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° national d'Emetteur

5	5	1	1	3	3
---	---	---	---	---	---

Nom, prénom, adresse du titulaire du compte à débiter

.....
.....
.....

A

Nom et adresse de l'établissement bancaire ou postal (1)

.....
.....
.....

Je vous prie de bien vouloir débiter, sans autre avis, à la condition qu'il présente la provision nécessaire, mon compte :

N°

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--

Banque Guichet Compte RIB

du montant des factures de cantine et/ou de garderie et/ou de centre de loisirs dues à la commune de Le Verger.

Hôtel des Finances 35 Boulevard Carnot BP 76 102 35 161 Montfort sur Meu Cedex

Désignation de l'organisme créancier : MAIRIE - 6 route de Talensac 35160 LE VERGER

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la collectivité.

Remettre les deux parties de cet imprimé à La Mairie de Le Verger sans les séparer, en y joignant obligatoirement un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL récent.

A le

Signature du titulaire du compte à débiter

(1) Et, éventuellement, désignation du Guichet